

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00096
Numéro SIREN : 519 550 156
Nom ou dénomination : SARL AB ENERGY GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 16362

SARL AB ENERGY GROUP
Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 €
Siège Social : 285 Rue de la Groseillere
84270 VEDENE
RCS : 519 550 156

23 OCT. 2023

Texte de la résolution d'affectation du résultat votée par
l'assemblée générale du 30 juin 2023
statuant sur les comptes de l'exercice
arrêtés au 31 décembre 2022

* * *

L'associé décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à – 7 463 euros de la manière suivante :

Affectation au compte "Report à nouveau débiteur" pour – 7 463 euros.

Le compte "Report à nouveau débiteur" présentera un solde de – 19 102 €.

L'associé est informé que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option lui sont exposés.

L'associé est en outre informé que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité social, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Extrait certifié conforme au P.V. de l'assemblée en date du 30 juin 2023.

le gérant



Exercice ouvert le :	01/01/2022	Régime "simplifié d'imposition" ☒ X	Si option pour le régime optionnel de
et clos le :	31/12/2022	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐	taxation au tonnage ☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social	
SARL AB ENERGY GROUP 285 RUE DE LA GROSEILLERE 84270 VEDENE			
N° Siret	51955015600037		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
B REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination :		N° Siret :	
Adresse :			
B ACTIVITE			
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		TRAVAUX D'INSTALLATION ELECTRIQUE	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %	DEFICIT 6 113
			(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
		Bénéfice imposable au taux normal (25% ,26,5%, 27,5%)	
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values			
PVLT imposables au taux de 15%			
PVLT imposables à 19 %			
Autres plus-values imposables à 19 %			
Plus-values à LT imposables à 0%			
PV exonérées (art. 238 quinquies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :			
Ent. nouv. art. 44 sexies ☐			
Jeunes entre. innovantes ☐			
Zone franche urbaine - Terr. entr. ☐			
PME innovantes ☐			
Ent. nouv. art. 44 septies ☐			
Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies ☐			
Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐			
Autres dispositifs ☐			
Sociétés d'invest. immo. cotées ☐			
BUD, art. 44 sexdecies ☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)			
Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :			
productif, art. 244 quater W ☐			
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt			
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.			
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : ☐			
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné : N° d'identification fiscale :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : ☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :			
H COMPTABILITE INFORMATISEE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			
OUI			
Si oui, indication du logiciel utilisé			
WINSIS			
Examen de conformité fiscale			
Nom, adresse du prestataire :			
N° SIREN du prestataire :			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :			
- du comptable * :			
Téléphone : 04.90.83.27.87			
FIDUCIAL EXPERTISE			
1660 RTE D'AVIGNON			
ZAC AIGUES FRAICHES 2			
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE			
- du conseil * :			
Téléphone :			
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :			
N° agrément :			
CGA/AGA			
Viseur conventionné			
A VEDENE			
le 13/04/2023			
Nom du déclarant : M MICELLI DIDIER			
Qualité du déclarant : GERANT			

Copie certifiée
conforme à
l'original
Le Gérant



IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2023

Désignation de l'entreprise : SARL AB ENERGY GROUP																																				
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2022																																				
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																				
1	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales</td> <td style="width: 45%;">- Payées par la société elle-même.</td> <td style="width: 5%; text-align: center;">(a)</td> </tr> <tr> <td>payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)</td> <td>- Payées par étab. chargé du serv des titres</td> <td style="text-align: center;">(b)</td> </tr> </table>	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																													
Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)																																		
payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																																		
2	Mt des distribut ^o correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)	(c)																																		
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(d)																																		
4	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3)</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))</td> </tr> </table>	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3)		(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e) (f) (g) (h)																														
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3)																																				
(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))																																				
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)																																		
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)																																		
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)																																			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																				
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts apparte- nant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="5">Montant des sommes versées</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">année du ver- sement (3)</th> <th rowspan="2">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</th> <th colspan="2">Frais de représentation, de mission et de déplac. (5) (6)</th> <th>Frais professionnels autres que (5) et (6). (7) (8)</th> </tr> <tr> <th>Ind. forfaitaires</th> <th>Remboursements</th> <th>Ind. forfaitaires</th> <th>Remboursements</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Montant des sommes versées					année du ver- sement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5) (6)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7) (8)	Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements																				
Montant des sommes versées																																				
année du ver- sement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5) (6)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7) (8)																																
		Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements																															
K DIVERS																																				
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																																				
Adresses des autres établissements																																				
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																				
REMUNERATIONS																																				
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)																																				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages																																				
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%																																	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																																				
MVLT réalisée au cours de l'exercice																																				
MVLT restant à reporter																																				
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																																				
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																				
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																				

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AB ENERGY GROUP				Néant	
Adresse de l'entreprise : 285 RUE DE LA GROSEILLERE 84270 VEDENE					
Numéro SIRET* : 51955015600037					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 31/12/2021	
		Exercice N, clos le : 31/12/2022			
ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012	
M	Incorporelles - Autres*	014	2 000	016	2 000
M	Immobilisations corporelles*	028	3 267	030	3 267
	Immobilisations financières* (1)	040		042	-0
Total I (5)		044	5 267	048	5 267
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052	
I	- Marchandises*	060		062	
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066	
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	12 312	070	12 312
U	(2) - Autres* (3)	072	1 586	074	1 586
L	Valeurs mobilières de placement	080		082	
A	Disponibilités	084	3 751	086	3 751
N	Charges constatées d'avance*	092		094	
T	Total II	096	17 649	098	17 649
Total général (I + II)		110	22 916	112	5 267
					17 649
					28 207

PASSIF					Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2	
K	Capital social ou individuel*				120	20 000	20 000	
	Ecart de réévaluation				124			
P	Réserve légale				126			
R	Réserves réglementées*				130			
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)				132			
P	Report à nouveau				134	-11 639	-9 754	
R	Résultat de l'exercice				136	-7 463	-1 885	
E	Subventions d'investissement				137			
S	Provisions réglementées				140			
	Total I				142	898	8 361	
Provisions pour risques et charges					154			
D	Emprunts et dettes assimilées (4)				156			
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)				164	12 200		
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)				166	1 563	4 311	
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 936)				172	2 988	15 536	
E	Produits constatés d'avance				174			
S	Total III				176	16 751	19 846	
Total général (I + II + III)					180	17 649	28 207	
R	(1)	Dont immobilisations financières	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
E		à moins d'un an						
N	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût revient des immos acquises	182	
V					(5)	ou créées au cours de l'exercice*		
I	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		SARL AB ENERGY GROUP		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2022		31/12/2021	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	10 260		
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218			
D	Production stockée* (varié* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230			
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	10 260		
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	9 640		685
E	- mobilier	- immobilier					
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243		244			
	Rémunérations du personnel*			250			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
X	Dotations aux amortissements*			254			
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262			0
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	9 640		685
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	620		-685
	Produits financiers	(III)		280			
D	Produits exceptionnels	(IV)		290	19 549		
I	Charges financières	(V)		294			
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300	27 632		1 200
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-7 463		-1 885
B - RESULTAT FISCAL				312		314	7 463
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Entreprises nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies a)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991				
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992		
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346						
Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645		
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641		
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649				
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352		354	6 113
Bénéf. col.1, Déficit col.2				356			
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						
E	Déficits antérieurs reportables * :					360	
dont imputés/résultat :							
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370		372	6 113
Bénéf. col.1, Déficit col.2							

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise:

SARL AB ENERGY GROUP

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer		Exercice N
Libellé		Montant
Néant		
Néant		
Néant		
Amendes pénalités		1 350
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		

Désignation de l'entreprise:

SARL AB ENERGY GROUP

Divers à déduire

[illegible]

Désignation de l'entreprise :		SARL AB ENERGY GROUP				Néant :		*			
I		IMMOBILISATIONS									
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.	
Fonds commercial		400		402		404		406			
Autres immob incorp.		410 2 000		412		414		416 2 000			
I Terrains		420		422		424		426			
M Constructions		430		432		434		436			
M Inst. tech. mat. out		440		442		444		446			
C Inst. gén. agenc.		450		452		454		456			
O Mat. de transport		460		462		464		466			
R Autres immos corp.		470 3 267		472		474		476 3 267			
Immob. financières		480		482		484		486			
TOTAL		490 5 267		492		494		496 5 267			
II		AMORTISSEMENTS									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500 2 000		502		504		506 2 000			
I Terrains		510		512		514		516			
M Constructions		520		522		524		526			
M Installations techn., mat. & out. ind.		530		532		534		536			
C Inst. générales, agencs divers		540		542		544		546			
O Matériel de transport		550		552		554		556			
R Autres immobilisations corporelles		560 3 267		562		564		566 3 267			
TOTAL		570 5 267		572		574		576 5 267			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES								(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1		2		3		4		5	
		6		7		8		9		10	
Immobilisation		Valeur d'actif *		Amortissement		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values	
		1		2		3		4		Court terme *	
										Long terme	
										19 %	
										15% ou 12,8%	
										0 %	
										6	
										7	
										8	
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578		580		582		584		586	
										581	
										587	
										589	
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations *		590					
TOTAL						596					

DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL AB ENERGY GROUP						Néant :	*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortis. dérogatoires	600		602		604	606
réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605	607
	Autres provis. réglement.	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
	Sur immobilisations	630		632		634	636
Provisions	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
pour	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654	656
dépréciation	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664	666
TOTAL		680		682		684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B		780	

II DEFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860	6 113	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	6 113	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	683
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397		

Désignation de l'entreprise : SARL AB ENERGY GROUP		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	0	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	0	
Total 3	152	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			